

Devenir propriétaire !

Un acte fort



Nous sommes là pour vous conseiller

Devenir propriétaire, aménager et personnaliser votre lieu de vie, vous constituer un patrimoine transmissible : autant de souhaits partagés par de nombreux Français et portés par les pouvoirs publics.

Avant de devenir propriétaire, il est utile de faire le point sur vos attentes et de connaître les modalités financières et administratives d'accèsion à la propriété.

De votre souhait d'accéder à la propriété jusqu'à la signature de l'acte authentique, le groupe SNI vous informe pas-à-pas pour un achat réussi.

Un achat réussi

Le groupe SNI vous offre des avantages :

Le groupe SNI vous offre des avantages et des garanties qui sécurisent votre projet :

- Des prix attractifs,
- Pas de frais d'agence, en direct avec le propriétaire,
- Une garantie de rachat et de relogement⁽²⁾

Un accompagnement dans la concrétisation de votre projet

Le groupe SNI s'engage à :

- Vous informer sur la législation relative à l'achat d'un logement du Groupe,
- Vous fournir un dossier de diagnostic technique de l'état de l'immeuble réalisé par un organisme agréé, comprenant :
 - Diagnostic amiante, le cas échéant
 - État des risques naturels, miniers et technologiques
 - Diagnostic de performance énergétique
 - Etat de l'installation intérieure d'électricité, le cas échéant
 - Etat de l'installation intérieure au gaz, le cas échéant
 - Etat parasitaire, le cas échéant,
 - Constat d'exposition au plomb, le cas échéant,
- Vous accompagner de la signature de la promesse de vente à la signature de l'acte authentique.

Le financement de votre projet

Le groupe SNI propose :

de vous faire bénéficier de l'expertise de ses partenaires financiers pour la recherche d'un meilleur financement.



(1) Sous réserve de la réglementation en vigueur
(2) Sous réserve de conditions de ressources pour le relogement et de la validation de l'instance dirigeante du vendeur.

Renseignements
& ventes

09 79 99 02 15
Appel non surtaxé **www.groupesni.fr**